

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION D'UN DÎNER DONNÉ
PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION,
DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE, DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES PÉTITIONS DU SÉNAT TCHÈQUE**

**PRAGUE
OCTOBRE 2010**

Monsieur le Président,
Monsieur le sénateur Jermář,
Honorables parlementaires,

Je suis très heureux de me joindre à vous ici dans le beau pays qu'est la République tchèque et de pouvoir admirer la magnifique ville de Prague en votre compagnie. C'est grâce aux bons offices de notre hôte ici ce soir, l'honorable sénateur Jermář, que nous nous trouvons ensemble et j'aimerais le remercier de ses efforts afin de faire de notre séjour une expérience mémorable.

Au nom des membres de la délégation, j'aimerais remercier le Président Sobotka de sa généreuse hospitalité et de la bienveillance dont il a fait preuve durant notre séjour en République tchèque. Le temps que nous avons passé ici nous a permis de mieux comprendre certains des défis auxquels doit faire face votre pays et les objectifs que vous vous êtes fixés. Nous avons également pu discuter de dossiers d'intérêt commun et du renforcement de notre collaboration.

Je suis particulièrement ravi de pouvoir rencontrer les membres du Comité sénatorial de l'éducation, de la science, de la culture, des droits de la personne et des pétitions puisque, depuis longtemps, je nourris un intérêt profond pour les droits de la personne.

Les 30 articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* énoncent les principes qui ont guidé les lois et les textes législatifs relatifs aux droits de la personne partout dans le monde, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Déclaration*, qui, en général, sert de cadre pour établir la ligne de

conduite relative aux droits de la personne et évaluer leur application, a été rédigée, entre autres, grâce au concours d'un Canadien John Peters Humphrey. Le Canada se fait depuis longtemps le porte-voix du respect des droits de l'homme sur la scène internationale et la République tchèque partage cet engagement.

Depuis la fin de la guerre froide, nos pays ont collaboré dans ce domaine. Le Canada a aidé la République tchèque lors de sa transition à l'économie de marché et à la démocratie. Notre programme d'aide s'appuyait notamment sur le développement démocratique et la bonne gouvernance, qui dépendent du respect des droits de la personne. Au cours des vingt dernières années, votre pays a fait de la protection et de la promotion des droits de la personne un élément clé de sa politique internationale.

En tant que parlementaires, nous contribuons à faire respecter les droits de la personne dans nos pays. En surveillant le processus législatif, nous veillons à ce que les projets de loi n'empiètent pas sur les droits des citoyens; nous supervisons l'application des lois pour que les droits soient préservés. De plus, nous passons en revue et surveillons les politiques internationales de nos gouvernements afin que les droits de l'homme soient pris en compte.

Ce soir, nous avons l'occasion de discuter des diverses expressions de l'engagement parlementaire, de réfléchir aux questions qui ont fait l'objet de discussions durant notre séjour et de poursuivre ses discussions dans une atmosphère agréable.

En terminant, au nom des membres de notre délégation, j'aimerais encore une fois remercier le sénateur Jermář et le Président Sobotka de leur généreuse hospitalité. Nous avons vraiment apprécié notre séjour en République tchèque et nous espérons pouvoir vous accueillir à notre tour au Canada.

Na zdraví (à votre santé)!